

## Réception et exécution d'une manifestation d'intérêt

### Formation pratique TREIO

#### Briefing politique n° 3

#### Introduction

La décision d'enquête européenne (DEE) est un instrument clé de la coopération judiciaire entre les États membres de l'UE qui facilite l'exécution de mesures d'enquête transfrontalières. Pour lutter efficacement contre la criminalité transfrontalière, il est essentiel que les services répressifs comprennent le champ d'application, les procédures et la complexité de l'émission et de l'exécution des décisions d'instruction européenne.

Le projet "TRaining on the European Investigation Order" (TREIO)<sup>1</sup>, financé par l'UE, vise à améliorer l'efficacité de la décision d'instruction européenne en fournissant du matériel de formation standardisé aux praticiens impliqués dans la mise en œuvre de cet instrument juridique. La méthodologie de formation utilise une approche en cascade, permettant aux praticiens expérimentés de devenir des formateurs, assurant ainsi une adoption généralisée et une compétence dans l'utilisation de la décision d'instruction européenne et du système d'échange de preuves numériques (eEDES)<sup>2</sup>.

Le module 2 du programme de formation à la décision d'instruction européenne se concentre sur la réception et l'exécution des décisions d'instruction européenne, avec une session spécifique consacrée à la réflexion sur l'utilisation d'eEDES. La formation consiste à partager les expériences des participants en matière de délivrance d'une décision d'instruction européenne et à les familiariser avec l'instrument juridique et les caractéristiques de l'eEDES.

---

<sup>1</sup> <https://treio.eu/>

<sup>2</sup> Système conçu pour l'échange de formulaires, de documents et de preuves dans le cadre du flux de travail DEE, entre autres instruments de coopération judiciaire, dans le cadre d'un projet géré par la direction générale de la justice et des consommateurs, unité JUST.B.3, à la Commission européenne, également appelé logiciel de mise en œuvre de référence en vertu du règlement (UE) 2023/2844 du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2023 relatif à la numérisation de la coopération judiciaire et à l'accès à la justice en matière civile, commerciale et pénale transfrontalière, et modifiant certains actes dans le domaine de la coopération judiciaire.



Ce projet a été financé par le programme Justice de l'Union européenne (2014-2020) dans le cadre de la convention de subvention n° 882068.

## **Réflexions sur l'utilisation d'eEDES**

Au début du module, les participants réfléchissent à leurs expériences d'utilisation d'eEDES. La session met l'accent sur le fait qu'eEDES est facile à utiliser et offre plusieurs fonctions qui améliorent les méthodes traditionnelles. Les participants sont encouragés à partager les aspects positifs d'eEDES, tels que sa facilité d'utilisation et son efficacité accrue, tout en discutant des préoccupations ou des domaines à améliorer. Les messages clés comprennent la simplicité d'eEDES, ses caractéristiques bénéfiques et le développement continu pour de nouvelles améliorations.

## **Réception et exécution d'une manifestation d'intérêt**

Trois sessions consécutives sont consacrées aux aspects pratiques de la réception et de l'exécution des décisions d'instruction européenne, couvrant des sujets tels que le rôle de l'autorité d'exécution, les délais, les raisons de la non-exécution et l'utilisation d'eEDES dans le processus. Les messages clés de ces sessions sont les suivants:

- L'autorité d'exécution joue un rôle essentiel dans la reconnaissance et l'exécution des décisions d'instruction européenne, puisqu'elle est tenue d'en accuser réception dans les meilleurs délais.
- La confirmation de la réception de l'annexe B est essentielle pour la communication entre les autorités d'émission et d'exécution ; eEDES simplifie ce processus.
- Les raisons de la non-reconnaissance et de la non-exécution sont exhaustives et eEDES contribue à l'exécution efficace des OIE.
- L'utilisation d'eEDES rationalise les processus de communication et d'exécution, au bénéfice des autorités d'émission et d'exécution.

## **Notification des interceptions de télécommunications et des demandes d'entraide judiciaire**

Une autre session traite de la notification des interceptions de télécommunications (ITN) et des demandes d'entraide judiciaire (MLA), en mettant l'accent sur l'utilisation d'eEDES pour les notifications de l'annexe C et les demandes MLA. Les messages clés sont les suivants:

- Les décisions d'enquête européennes peuvent être délivrées pour l'interception de télécommunications avec ou sans l'assistance technique d'un autre État membre.
- Les notifications de l'annexe C sont essentielles pour informer les États membres des interceptions, et eEDES facilite ce processus.
- Il est essentiel de comprendre le cadre juridique des lois sur l'interception dans les États membres pour assurer une communication et une coopération efficaces.
- eEDES fournit une plateforme pour l'émission de notifications au titre de l'annexe C et de demandes d'AML, favorisant ainsi une coopération transfrontalière efficace.

## Conclusion

Le module 2 du programme de formation TPEIO permet aux participants d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour recevoir, exécuter et communiquer efficacement les décisions d'instruction européenne à l'aide d'eEDES. En réfléchissant à leurs expériences et en comprenant les aspects pratiques des processus de décision d'instruction européenne, les participants peuvent contribuer à l'amélioration de la coopération judiciaire dans l'Union européenne. L'utilisation d'eEDES permet non seulement de rationaliser les procédures administratives, mais aussi de promouvoir la coopération et l'efficacité dans les enquêtes transfrontalières, renforçant ainsi le cadre judiciaire européen.